



Belvédère

Beaune, le 11 septembre 2009

POUR REpondre AUX ALLEGATIONS INFONDEES DE L'ADAM

1) Belvédère précise que les actions auto-détenues et d'auto-contrôle sont détenues légalement par le Groupe Belvédère et seront effectivement privées du droit de vote lors de la prochaine Assemblée Générale, conformément à la loi.

Belvédère n'a jamais eu l'intention de prendre en compte les droits de vote attachés à ces actions contrairement à ce que laisse entendre l'ADAM.

2) Jacques Rouvroy et Christophe Trylinski précisent :

- que le concert qui préexistait entre eux depuis l'introduction en Bourse de Belvédère a été dissous le 14 janvier 2007. Un avis de l'AMF (207C0144) du 18 janvier 2007 a informé le marché de la fin de ce concert et de la résiliation du pacte d'actionnaires qui liait les familles Rouvroy - Trylinski.

- qu'à l'issue de l'opération de placement privé reclassant les actions Belvédère détenues par le Groupe CL Financial, leurs déclarations de franchissement de seuils ont été régulièrement effectuées et publiées par un avis de l'AMF (207C1809) du 9 août 2007.

- que s'il y avait eu matière à débat sur une quelconque OPA, l'AMF se serait inmanquablement saisie de la question il y a plus de deux ans à l'occasion de ces opérations.

On ne peut que s'interroger sur la date de cette démarche par l'ADAM. Pourquoi lancer des accusations particulièrement infondées qui ne peuvent que déstabiliser le Groupe Belvédère au bénéfice des créanciers FRN à la veille de l'audience d'homologation du plan de sauvegarde ?

Contact Belvédère, Jacques Rouvroy au +33 (0)3 80 22 93 83

Contact Actionnaires, Olivier Balva par mail à : olivier@balva.net

Contact ALMEA : Murielle Plavis : 01 47 23 05 42



SOB

VOD



100% Pure Grain

BOTTLED IN
N D

500 ml

CALIFORNIA U.S.A.